

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 811

20 avril 2010

SOMMAIRE

Akeler Portugal S.à r.l.	38896	Itema S.A.	38896
Bali Investments	38891	IW Investments S.A.	38899
Beil Sàrl	38889	Lidcome S.A.	38928
Bethsaïd Consulting S.à r.l.	38885	Lidcome S.A.	38928
Carter Jones Investments S.A.	38885	LOGOS IT Services S.A.	38883
Coliseum S.à r.l.	38897	Lux-Chem S.A.	38886
Convoys Investment S.à r.l.	38893	Luxreno Sàrl	38887
Corporate Express Luxembourg Holding S.à r.l.	38894	Maxitim S.A.	38882
DGF Reinsurance S.A.	38892	Mes Constructions S.à r.l.	38888
E2B Investments S.à r.l.	38894	Multimat S.à r.l.	38893
Equity Trust Holdings S.à r.l.	38892	Naropère S.à r.l.	38896
Euroheat Group S.A.	38898	New Oil Stream AG	38898
Europa Real Estate II S.à r.l.	38899	Pocilia S.A.	38890
Europa Real Estate II US S.à r.l.	38900	ProLogis Czech Republic XXII S.à r.l.	38882
EURX AAB Investment S.à r.l.	38883	PRS Luxembourg Multistrategy Fund	38901
EURX Delta Investment S.à r.l.	38883	Rowan CP1 S.à r.l.	38897
EURX Gamma Investment S.à r.l.	38884	Sale 55 S.A.	38927
EURX Gerrards Cross Investment Sàrl ..	38884	Sella Global Strategy Sicav	38887
EURX Kons Investment S.à r.l.	38886	Sella Sicav Lux	38884
EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l.	38886	Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable	38927
EURX Russia Investment S.à r.l.	38887	Sunrise Group S.A.	38888
Fiduciaire Nationale	38928	Symas S.A.	38891
Finvi S.A.	38888	TerraVia S.A. Transports Internationaux	38891
Flojkas Capital S.à r.l.	38928	The CMI Managed Fund	38899
Générale de Développement et de Finan- cement S.A.	38928	Universe, The CMI Global Network Fund	38898
IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. Fulcrum	38897	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	38890
Immobilière de Sanem S.A.	38889	Vieira & Nunes Associés S. à r.l.	38898
International Full Services S.A.	38894	VIII Euro Eco Hotels S.à r.l.	38900
IQ Venture Capital S.à r.l.	38900	Window of Europe AG	38927
I.S.H. Management S.A.	38883		

ProLogis Czech Republic XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010037021/14.

(100035515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Maxitim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.677.

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en sa qualité de mandataire de la société MAXITIM ITALIA S.R.L., anciennement MAXITIM S.A., avec siège à Milano (MI), Viale Isonzo 8, CAP 20135 (Italie), en vertu d'un mandat spécial lui donné en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2507 du 14 octobre 2008.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2507 du 14 octobre 2008, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société anonyme "MAXITIM S.A.", ayant eu son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.677 (NIN 2003 2209 549), de Luxembourg en Italie sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2009, tenue devant le notaire Matteo FARASSINO, de résidence à Milan, et de l'extrait du "Registro delle Imprese di Milano", que les conditions suspensives ont été réalisées et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société MAXITIM S.A. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Une copie dudit procès-verbal du 26 janvier 2009 ainsi que de l'extrait du "Registro delle Imprese di Milano" resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. ANTONELLI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2010. Relation: ECH/2010/221. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 02 mars 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010037510/40.

(100036660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

I.S.H. Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.337.

Résolutions du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2010

Le siège de la société I.S.H. MANAGEMENT S.A. est transféré avec effet immédiat au 109, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Stéfano IURLARO.

Référence de publication: 2010037191/11.

(100035406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

EURX AAB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.998.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037197/13.

(100036086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

EURX Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.617.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037198/13.

(100036087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 65.954.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2010

Les actionnaires de la société LOGOS IT SERVICES S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 mars 2010, décident, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur François GOURDON, gérant, né le 23 mars 1962 à Thource (F) demeurant à F-57000 Metz, 4, rue Coislin au poste d'administrateur-délégué pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Alzingen, le 9 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010037227/17.

(100035735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

EURX Gamma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.620.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037200/13.

(100036088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

EURX Gerrards Cross Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.951.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037201/13.

(100036089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.796.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 8 février 2010, que le Conseil a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Attilio VIOLA de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet à partir du 3 février 2010, et décide de coopter en son sein avec effet immédiat, sous réserve d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Massimo ALBORINO, demeurant professionnellement au 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Federico SELLA de sa fonction d'Administrateur de la société, avec effet à partir de ce 8 février 2010 et décide de coopter en son sein avec effet immédiat, sous réserve d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Pietro TASCA, demeurant professionnellement au 13 Via Vittor Pisani, I-20124 Milan, Italie.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, aux nominations définitives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour Sella SICAV Lux

SELGEST S.A.

GRUPPO BANCA SELLA

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010037363/28.

(100036335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Carter Jones Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.535.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- CARTER JONES INVESTMENTS s.a. (B61.535) dont le siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, a été dénoncé en date du 20 octobre 2000

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037202/16.

(100035960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Bethsaid Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 102.272.

L'an deux mil dix, le huit février.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Benjamin COPPENS, gérant, demeurant à B 6250 Aiseau, 122, rue d'Oignies, agissant au nom et pour compte de:

Monsieur Marc PERNEEL, indépendant, né à Bruges (B), le 29 juillet 1953, demeurant à B-2900 Schoten, Lodewijk Weijtenstraat 69.

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

lui-même agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle "BETHSAID CONSULTING S.à.r.l.", avec siège à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter (RC No B 102.272), constituée suivant acte notarié du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C No 1070 du 25 octobre 2004.

Lequel comparant, ès qualité a déclaré au notaire d'acter ce qui suit:

1) Transfert du siège social de L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter à B- 2900 Schoten, Lodewijk, Weijtenstraat, 49.

2) Forme de la société la société continuera son existence sous la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit belge.

3) Radiation La décision de transfert est prise sous condition résolutoire de l'inscription de la société au Registre de Commerce en Belgique.

4) Approbation du bilan de clôture l'assemblée générale approuve le bilan de clôture de la société au 31 décembre 2009 et accorde décharge au gérant de la société.

5) Gérance l'assemblée décide de confirmer pour une durée indéterminée le gérant actuel Monsieur Marc PERNEEL, préqualifié.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: COPPENS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 février 2010. Relation: EAC/2010/1693. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 18 février 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010037509/38.

(100036666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

EURX Kons Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.616.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037203/13.

(100036091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.839.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037204/13.

(100036092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Lux-Chem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.900.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2009 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Giuliano MOZZETTI, né le 29 juillet 1963 à Locarno (CH), demeurant à CH-6954 Sala Capriasca (TI) - Frazione di Bigorio no 1.

Monsieur Mario NOTAROBERTO, né le 29 septembre 1955 à I-Funtani (SA), demeurant à L 1316 Luxembourg - 77, rue des Carrières.

Monsieur Raymond GATTO, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (BE), demeurant à L-8066 Bertrange - 23, rue de la Gare.

Commissaire aux comptes

Madame Claudine VAN Hal, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen-27 rue de l'Ecole
Jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

A l'issue du Conseil d'Administration du 14 décembre 2009 est nommé Administrateur délégué

Monsieur Giuliano MOZZETTI, né le 29 juillet 1963 à Locarno (CH), demeurant à CH-6954 Sala Capriasca (TI) - Frazione di Bigorio no 1

jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010037401/28.

(100036488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

EURX Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.552.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037205/13.

(100036093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Luxreno Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 114.251.

Je soussigné, Tzanevski Ivan, ai l'honneur de vous informer qu'à partir du 05 mars 2010 je suis plus le Gérant technique et ne fais plus partie de la société LUXRENO SARL, 168, avenue du Dix Septembre, L-2550 Luxembourg

no reg. de commerce: b0114251

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037206/12.

(100035975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Sella Global Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.772.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 8 février 2010, que le Conseil a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Attilio VIOLA de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet à partir du 3 février 2010, et décide de coopter en son sein avec effet immédiat, sous réserve d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Guido REY, demeurant professionnellement au P.zza C.L.N. 255, I-10123 Torino, Italie.

Deuxième résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Luciano RINZULLO de sa fonction d'Administrateur de la société, avec effet à partir du 2 décembre 2009 et décide de coopter en son sein avec effet immédiat, sous réserve d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Pietro TASCIA, demeurant professionnellement au 13 Via Vittor Pisani, I-20124 Milan, Italie, en remplacement de Monsieur Luciano Rinzullo.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, aux nominations définitives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour Sella Global Strategy SICAV

SELGEST S.A.

GRUPPO BANCA SELLA

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010037362/29.

(100036328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Mes Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 142.181.

—
EXTRAIT

Par la présente j'informe que je dénonce le siège social du 3A, rue de Kahler, L-8369 Hivange de la société Mes Constructions Sàrl, RC B 142.181 à partir de ce jour, lundi 8 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hivange, le 8 mars 2010.

BELMIRO MARTINS FERREIRA.

Référence de publication: 2010037213/11.

(100036042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Sunrise Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.525.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 03 février 2010

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg le 03 février 2010, porteurs de 310 actions sur les 310 actions qui représentent l'ensemble du capital social de la société, ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse: 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg. Ce transfert prendra effet à partir du 1^{er} mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à L-1466 Luxembourg, le 04 mars 2010.

Pour la Société

Signatures

Le Secrétaire / Les Actionnaires

Référence de publication: 2010037215/16.

(100036083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Finvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.600.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2008 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'administration

Giovanni VIETRI, industriel, né le 4 août 1962 à Salerno (I), demeurant à I-83025 Montoro Inferiore - via Risorgimento 9.

Raffaele CAGGIANO, avocat, né le 3 octobre 1959 à Salerno (I), demeurant à I-84121 Salerno - via Guercio Luigi 208.

Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzano (I), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg

Commissaire aux comptes

Claudine VAN HAL, employée privée, née 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra sur l'exercice au 31.12.2012.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

A l'issue du Conseil d'Administration du 18 juillet 2008 a été nommé Administrateur délégué

Giovanni VIETRI, industriel, né le 4 août 1962 à Salerno (I), demeurant à I-83025 Montoro Inferiore - via Risorgimento 9.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra sur l'exercice au 31.12.2012.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010037402/27.

(100036493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Immobilière de Sanem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 107.205.

EXTRAIT

Monsieur Marco Rollinger et Monsieur Nico Rollinger ont démissionné comme administrateurs avec effet immédiat. Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037219/10.

(100035752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Beil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 12, op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 99.235.

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude BEIL, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 5 janvier 1969, demeurant à L-6235 Beidweiler, 6, rue Hiehl.

2.- Monsieur Louis BEIL, constructeur d'ascenseurs, né à Hemstal, le 25 décembre 1935, demeurant à L-6243 Hemstal, 1, Op Huestert.

3.- Monsieur Guy SCHUMANN, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 3 mars 1968, demeurant à L-5312 Contern, 18, rue von der Feltz.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BEIL S.à r.l., ayant son siège social à L-6243 Hemstal, 1, Op Huestert, R.C.S. Luxembourg numéro B99235, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 191 du 16 avril 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C numéro 855 du 8 avril 2008.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-6243 Hemstal, 1, Op Huestert, à L-6871 Wecker, 12, op Huefdreich.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Wecker."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2010. Relation GRE/2010/743. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038309/44.

(100037445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.126.375,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

Le Membre du Conseil de Gérance de la Société Monsieur Christopher Finn a changé son adresse à
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010037231/14.

(100035729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pocilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 111.918.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Christophe PETIT, directeur commercial, né à Abbeville (F), le 5 août 1969, demeurant à F- 78290 Croissy-sur Seine, 2, rue du Vésinet,

ici représenté par Monsieur Jean-Paul LEGOUX, employé, demeurant professionnellement à L- 1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès- qualité a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth une société anonyme POCILIA S.A., (RC No B 111.918), constituée suivant acte notarié du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C No 430 du 28 février 2006.

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2009.

- qu'il déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L- 1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2009.

Sur ce, le comparant, a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LEGOUX, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 01 mars 2010. Relation: EAC/2010/2387. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 mars 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010037519/40.

(100036640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz am 11. Februar 2010 um 15.00 Uhr

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung die im Jahre 2011 statt finden wird, die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder, sowie das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates:

Frau Danielle BONN-SCHUMACHER, Delegierte und Verwaltungsratsmitglied, geboren am 19.06.1959 in Luxemburg, wohnhaft in L-7381 Bofferdange, Cité Roger Schmitz, 162 Frau Edita GRAD, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 28.09.1939 in Iglau (A), wohnhaft in A-1120 Wien, Bischoffgasse 29, Ecke Tivoligasse 50

Frau Zsoka SOMOGYI, geboren am 20.03.1953 in Győr (H), wohnhaft in H-9081 Győrújbarát, 119, Mélykut u.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010037252/17.

(100036002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Bali Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.692.700,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 112.442.

Extrait

Le numéro d'immatriculation correct de l'associé Silver Lake Technology Investors II Cayman L.P. est le suivant: 16094.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bali Investments S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010037254/14.

(100035717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Symas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 65.375.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du mercredi 24 février 2010

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué à la gestion journalière et du commissaire aux comptes pour un mandat de six années. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Administrateur:

Jean-Michel THOMAS, ingénieur, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 6, Impasse des Pâquerettes;

Administrateur:

Sylvie CHOULY, employée privée, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 6, Impasse des Pâquerettes;

Administrateur:

Brigitte CHOULY, employée privée, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 15, rue des Roîtelets;

Administrateur délégué à la gestion journalière:

Jean-Michel THOMAS, ingénieur, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 6, Impasse des Pâquerettes;

Commissaire aux comptes:

Serge PIGNOT, employé privé, demeurant à F-54650 Saulnes, 56, rue de Longwy.

Pour extrait conforme
Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010037290/23.

(100036659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.730.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Suite à la cession de 86 actions classe A intervenue en date du 18 janvier 2010 et entre Brockingham Limited et Brumby Partners Limited, il résulte que:

- Brockingham Limited avec siège social à Beaufort House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 54226 détient 9.362 actions classe A de la Société;

- Brumby Partners Limited, avec siège social à Brumby House, 1st Floor, MAL -87011 Jalan Bahasa Federal Territory of Labuan et immatriculée sous le numéro LL03151 auprès du Malaysian Company's Register, détient 19.687 actions classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Holdings S.à r.l.
Nicholas Hayes
Gérant

Référence de publication: 2010037268/19.

(100036546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

DGF Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 84.140.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 novembre 2008

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de Monsieur Jorgen Damgaard, administrateur.

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur Kristian Kristensen, demeurant à 1a, rue du Nord, 2229 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de Monsieur Keld Boeck, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mai 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur Claus Ewers, demeurant à Jens Jessensvej 5, 6400 Sønderborg, Danemark, comme administrateur en remplacement de Monsieur Finn V. Nielsen, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 septembre 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur Hans Erik Bylling, demeurant à Allervej 130, 6070 Christiansfeld, Danemark, comme administrateur en remplacement de Monsieur Povl Bylling, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 octobre 2009

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Hans Erik Bylling comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Povl Bylling, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2009, et de confirmer l'élection de Monsieur Claus Ewers comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Finn V. Nielsen, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 15 mai 2009, et de confirmer l'élection de Monsieur Kristian Kristensen comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Keld Boeck, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 11 novembre 2008.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de réélire Monsieur Hans Erik Bylling, Monsieur Christian Junker, Monsieur Erik Poulsen, Madame Pia Laub von Gottberg, Monsieur Claus Ewers et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour DGF REINSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010037342/35.

(100036325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Convoys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 107.548.

1) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 8 mars 2010 que Monsieur James K Wong a démissionné de son poste de gérant.

2) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 8 mars 2010 que Monsieur John Chin-sung Lau a démissionné de son poste de gérant.

3) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 8 mars 2010 que Monsieur Robin Cheng Khoong Sng a démissionné de son poste de gérant.

4) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 8 mars 2010 que Monsieur Christian Salbaing, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes; L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 8 mars 2010.

5) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 8 mars 2010 que Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes; L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 8 mars 2010.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037269/20.

(100036592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Multimat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 79, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 29.299.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Joé WILWERT, commerçant, demeurant à L-7341 Heisdorf, 27, rue Prince Henri.

2) Monsieur René REINART, commerçant, demeurant à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.

3) Monsieur Henri STEINMETZ; commerçant, demeurant à L- 7220 Walferdange, 104, rte de Diekirch

4) Monsieur Claude BASSING; employé, demeurant à L-9265 Diekirch, 42a, rue du Palais,

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité "MULTIMAT S.à.r.l.", avec siège à L- 7222 Walferdange, 79, rte de Diekirch, (RC B No 29.299), constituée suivant acte notarié du 3 novembre 1988, publié au Mémorial C No 34/1989,

lesquels comparants agissant en tant qu'associés conclurent formellement à la dissolution de ladite société pour cessation de commerce.

- ils déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "MULTIMAT S.à.r.l."

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de 5 ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro (€ 985.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WILWERT, REINART, STEINMETZ, BASSING, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 01 mars 2010. Relation: EAC/2010/2389. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 mars 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010037508/34.

(100036655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Corporate Express Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.284.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié du 30 septembre 2009 que l'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale. Il se nomme dorénavant Staples International B.V. et non plus Corporate Express International B.V..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037270/14.

(100036593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

International Full Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.745.

—
Par la présente, je soussigné Jean-Marie BODEN donne ma démission avec effet immédiat, en tant que commissaire aux comptes de la société INTERNATIONAL FULL SERVICES S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 27 745.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Jean-Marie BODEN

Expert comptable

Référence de publication: 2010037271/13.

(100036596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

E2B Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 26, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 151.798.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le onze février.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Mohamed BENALLAL, ingénieur financier, demeurant à L-2542 Luxembourg, 26 rue des Sources.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations de conseils économiques et de consulting.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "E2B INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement des dits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Mohamed BENALLAL, prédit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-2542 Luxembourg, 26 rue des Sources.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Benallal, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2010. Relation: EAC/2010/ 1861. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038237/81.

(100037560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.787.

—
EXTRAIT

- Suite au changement d'adresse de la société, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera Inscrite avec adresse professionnelle à Avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 Mars 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010037272/14.

(100036611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Itéma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.383.

Suite aux lettres signées en date du 18 janvier 2010, le conseil d'administration de la société ITEMA S.A. a été avisé de la démission des Administrateurs suivants à compter du 18 janvier 2010:

- M. Fons MANGEN, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- M. Jean-Hugues ANTOINE, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel
- Mme Carine REUTER, 5 rue des champs, L-3332 Fennange

Suite à la lettre signée en date du 18 janvier 2010, le conseil d'administration de la société ITEMA S.A. a été avisé de la démission du Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA, 26 Grand-Rue, B-6760 Virton à compter du 18 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037275/17.

(100036741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Akeler Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 65.723.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions en date du 29 janvier 2010:

1. Il est mis fin en date du 31 décembre 2009 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Nigel Pope, né le 10 juillet 1964 à Orpington (Grande-Bretagne);

2. Le gérant suivant est nommé en date du 29 janvier 2010 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Robert Reed, né le 11 septembre 1968 à Reading, (Grande-Bretagne), de résidence professionnelle: Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading, Berkshire RG7 4SA, Grande-Bretagne;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Dominique Prince

Mr Robert Reed

Mr Andreas Demmel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Craig Williamson
Mandataire

Référence de publication: 2010037357/23.

(100036261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Coliseum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.081.

Suite à la lettre signée en date du 8 mars 2010, la société COLISEUM S.à r.l. a été avisée de la démission du Gérant, M. Fons MANGEN, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, à compter du 8 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037276/11.

(100036745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Rowan CP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 09 mars 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 09 mars 2010, Rowan Capital Plus S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société à Resolution III Holdings S.à r.l.

Fait à Luxembourg, le 09 mars 2010.

Rowan Capital Plus S.à r.l.
Rep par Valérie Ingelbrecht
Gérante

Référence de publication: 2010037277/15.

(100036757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. Fulcrum, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.765.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 Novembre 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IBC International Holdings S.A. Fulcrum, il a été décidé comme suit:

- De renouveler les mandats des administrateurs actuels: M. Marc Goguet, M. Lucius Smejda et Luxembourg Corporation Company S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2010.
- De renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes actuel: KPMG Services jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

Luxembourg, le 30 Novembre 2009.

M. Lucius Smejda / Luxembourg Corporation Company S.A.
- / Administrateur
- / Chistelle Ferry
- / Représentant Permanent

Référence de publication: 2010037278/19.

(100036782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Vieira & Nunes Associés S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 9, rue Stalingrad.
R.C.S. Luxembourg B 149.093.

—
Extrait d'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2009

Nunes dos Santos Paolo Jorge a démissionné de son poste de gérant administratif.

Référence de publication: 2010037425/9.

(100036639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Euroheat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.712.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 janvier 2010

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Euroheat Group S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Tomasz Pajda en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 janvier, 2010;
- d'accepter la démission de Mr Tomasz Pietrewicz en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 janvier, 2010;
- de nommer Mr Dominik Wisniewski, né le 7 juin, 1973 à Koscierzyna, Pologne ayant son adresse privée au 30, Strzelecka, PL 83-400 Koscierzyna, Pologne, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 janvier 2010, son mandat expirant le 20 décembre 2012
- de nommer Mr Krzysztof Mital, né le 21 juin, 1977 à Gdansk, Pologne ayant son adresse privée au 6a Luzyczna, PL-81537 Gdynia, Pologne, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 janvier 2010, son mandat expirant le 20 décembre 2012

Luxembourg, le 12 Février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur et Mandataire

Représentée par Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010037279/24.

(100036785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.463.

—
Dépôt rectificatif du dépôt initial L100021946.05 déposé le 11 février 2010

Dans le dépôt mentionné ci-dessus, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la date d'effet de la nomination de Monsieur David Cobley et de Monsieur Richard Morley est le 8 janvier 2010 au lieu du 22 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Universe, The CMI Global Network Fund

Signature

Référence de publication: 2010037280/14.

(100036246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

New Oil Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 136.848.

—
Der Alleinaktionär der Gesellschaft hat am 9. März 2010 unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zur Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Atanas Borissov ZAFIROV von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 9. März 2010;

2. Bestellung von Herrn Roman FAIZOV, Geschäftsmann, geboren am 18. Juni 1983 in Genf (Schweiz), wohnhaft in 20, route des Miguettes, CH-1073 Savigny, Vaud (Suisse), als neues Verwaltungsratsmitglied mit Mandatsdauer bis zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2013, welche in Verbindung mit der Jahresbilanz für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2012 endet, steht, gehalten wird.

Für Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010037320/16.

(100036792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.095.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 17 février 2010.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 17 février 2010, qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Noël Manns de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet en date du 17 février 2010;

2. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2015, aux fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Eric Biren, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Vincent Goy, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Peter Cluff, résidant professionnellement au 132, Sloane Street, GB-SW1X 9AX Londres, Grande-Bretagne.

3. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2009, Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010037282/26.

(100036412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L100021941.05 déposé le 11 février 2010

Dans le dépôt mentionné ci-dessus, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la date d'effet de la nomination de Monsieur David Cobley et de Monsieur Richard Morley est le 8 janvier 2010 au lieu du 22 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The CMI Managed Fund

Signature

Référence de publication: 2010037281/14.

(100036254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

IW Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 octobre 2009, les actionnaires ont décidé de nommer Deloitte S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au poste de Réviseur d'entreprises en remplacement de PricewaterhouseCoopers pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée

Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037327/14.

(100036872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Europa Real Estate II US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.096.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 17 février 2010.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 17 février 2010, qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Charles Graham de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 17 février 2010;

2. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2015, aux fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Eric Biren, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Vincent Goy, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- Monsieur Peter Cluff, résidant professionnellement au 132, Sloane Street, GB-SW1X 9AX Londres, Grande-Bretagne.

3. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2009, DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010037283/26.

(100036419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

IQ Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.288.

—
EXTRAIT

IQ PARTNERS S.A. actionnaire de la société IQ VENTURE CAPITAL SàRL informe la société de son changement d'adresse.

La nouvelle adresse d'IQ PARTNERS S.A est:

7, ul. Woloska,
02-675 Varsovie

Pologne

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010037329/15.

(100036725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

VIII Euro Eco Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.515.

—
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037284/13.

(100036895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**PRS Luxembourg Multistrategy Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.845.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1-) PRS International Consulting Inc., a company existing under the laws of the United States of America, with registered office at 801, Brickell Avenue, 16th Floor, Miami, FL 33131, United States of America, registered with Florida Department of State under number F33083;

hereby represented by Me Julien Courbis avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Miami, on February 25, 2010.

2-) PRS Luxembourg Partner I, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending;

hereby represented by Me Ingrid Dubourdieu, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Miami, on February 25, 2010.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a *société en commandite par actions* in the form of an investment company with variable share capital qualifying as specialised investment fund ("SIF") under the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds (the "Law of 2007"), under the name of "PRS Luxembourg Multistrategy Fund" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg; branches and subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the General Partner (as defined below).

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military or environmental events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of spreading the investment risks and providing to its shareholders the results of management of its assets. The Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted by the Law of 2007.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 2007.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital - Classes of Shares. The subscribed share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant

to Article 12 hereof. The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall not be less than the equivalent in American dollars (USD) of the minimum provided for by the Law of 2007, i.e. currently one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-), which must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a SIF under Luxembourg law.

The initial subscribed share capital of the Company is forty-five thousand American dollars (USD 45,000.-) divided into one (1) General Partner Share and forty-four (44) Ordinary Shares of no par value.

The subscribed share capital of the Company shall be represented by the following classes of Shares (the "Classes of Shares"):

(i) the "General Partner Share Class": Share subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) the "Ordinary Shares Class(es)": Shares, which may be of different Classes as may be provided in the offering document relating to the Ordinary Shares of the Company, as may be amended from time to time (the "Issue Document"), and which shall be subscribed by any person or entity approved by the General Partner as holder(s) of Ordinary Shares and as limited shareholders (associés commanditaires) - the "Limited Shareholders" - with the specific features, for each Class of Ordinary Shares, as further described in the Issue Document.

The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Issue Document.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in securities of any kind and other assets permitted by the Law of 2007 pursuant to the investment policy determined by the General Partner for each Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by the Law of 2007 or determined by the General Partner.

The General Partner shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (each a "Sub-Fund" and together the "Sub-Funds") under the meaning of Article 71 of the 2007 Law corresponding to one Class of Shares or for multiple Classes of Shares in the manner described in Article 12 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class or Classes of Shares.

The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with Article 9 below, notwithstanding the provisions of Article 22 below. In respect of the relationships between the shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

At each prorogation of a Sub-Fund, the registered shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company. The Issue Document shall indicate the duration of each Sub-Fund and, if appropriate, its prorogation.

For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares shall, if not expressed in American dollars (USD), be converted into USD and the share capital shall be the total of the net assets of all the Classes of Shares.

Art. 6. Eligible status of Investors. Ordinary Shares may only be subscribed and held by well-informed investors (the "Eligible Investors"), being, in compliance with the provisions of the Law of 2007, (i) any institutional investor, (ii) any professional investor, or (iii) any other investor who meets the following conditions:

(a) he has declared in writing that he adheres to the status of a "well-informed investor"; and

(b) he/she/it invests a minimum of the equivalent in American dollars (USD) of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) in the Company; or

(c) he/she/it provides an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

These restrictions are not applicable to the General Partner, the managers of the General Partner and other persons involved in the management of the Company, in accordance with the provisions of the Law of 2007.

The General Partner or, as the case may be the persons/entities appointed by the General Partner to receive subscription orders for Ordinary Shares, may request all information and documents required or necessary in order to assess the status as Eligible Investor of an investor.

The Company will not give effect to any transfer of Ordinary Shares to an investor who does not comply with the above provisions of this Article.

Art. 7. Form of Shares.

(1) Shares shall be issued in registered book-entry form only. All issued registered Shares shall be registered in the register of registered Shares which shall be kept at the Company's registered office, and such register shall contain the

name of each owner of record of registered Shares, its registered office as indicated to the Company, the number of registered Shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered Shares. Certificates recording such entries shall be issued to the shareholders.

(2) Within the limitations foreseen in the Issue Document, the transfer of registered Shares shall be effected, upon prior approval of the General Partner, (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of registered Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more managers or officers of the General Partner or by one or more other persons duly authorized thereto by the General Partner.

(3) Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of registered shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of registered Shares by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Shares.

(5) The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

Art. 8. Issue of Shares. Within each Sub-Fund, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Ordinary Shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Class of Shares; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Issue Document. The General Partner may in particular decide to suspend the issue of Shares in any Class of any Sub-Fund as provided for under Article 13 hereinafter.

Unless otherwise provided for a specific Sub-Fund in the Issue Document, whenever the Company offers Ordinary Shares for subscription, the price per share at which such Shares are offered shall be based on the net asset value per share of the relevant Class as determined in compliance with Article 12 hereof as of such Valuation Day (as defined hereinafter) as determined in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the General Partner. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner, as described in further details in the Issue Document. The General Partner may delegate to any manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation, as the case may be, to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") if applicable in accordance with Article 26.1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund.

Art. 9. Redemption of Shares. Unless otherwise provided for a specific Sub-Fund in the Issue Document, any Limited Shareholder may at any time require the redemption of all or part of his Ordinary Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the General Partner in the Issue Document and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares may be redeemed in any Class of Ordinary Shares; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares of any Class shall be closed to redemption or shall only be redeemed on such Valuation Days (each a "Redemption Day" and together the "Redemption Days") as provided for in the Issue Document. The General Partner may in particular decide to suspend the redemption of Shares in any Class of any Sub-Fund as provided for under Article 13 hereinafter.

The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner, as described in further details in the Issue Document; provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 13 hereof.

The redemption price shall be based on the net asset value per share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Issue Document. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Ordinary Shares held by any Limited Shareholder in any Class of Ordinary Shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Limited Shareholder's holding of Ordinary Shares in such Class.

Further, if on any given Redemption Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 10 hereof exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number or value of Ordinary Shares in issue in a specific Class, the General Partner may decide that all or part, on a pro rata basis for each Limited Shareholder asking for the redemption of his Ordinary Shares, of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Company. On the next Redemption Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

Subject to the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") if applicable as per regulatory requirement in accordance with Article 26.1 of the 1915 Law, the Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Limited Shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Class or Classes of Ordinary Shares equal in value (calculated in the manner described in Article 12) as of the Redemption Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the Ordinary Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Limited Shareholders of the relevant Class or Classes of Ordinary Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed Ordinary Shares may be cancelled.

Art. 10. Conversion of Shares. Unless otherwise determined by the General Partner for certain Classes of Shares within certain Sub-Funds, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Class into Shares of another Class of the same Sub-Fund or into Shares of an equivalent or another Class of another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine. The General Partner may in particular decide to suspend the conversion of Shares from any Class of any Sub-Fund as provided for under Article 13 hereinafter.

The price for the conversion of Shares shall be computed by reference to the respective net asset value of Shares within the relevant Class, calculated on the relevant Redemption Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of Shares in such Class.

The Shares which have been converted into Shares of the same Class within another Sub-Fund may be cancelled.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred, as may be further described in the Issue Document. Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of Ordinary Shares in the Company by any U.S. Person (as such term is defined in the Issue Document) which do not qualify as an Eligible US Investor (as such term is defined in the Issue Document) (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the General Partner being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Company may:

A. decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of an Ordinary Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and

B. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the register of registered Shares, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Ordinary Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and

C. decline to accept the vote of any Prohibited Person, at any general meeting of shareholders of the Company; and

D. where it appears to the Company that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, direct such Limited Shareholder to sell his Ordinary Shares and to provide to

the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. "Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to Ordinary Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Ordinary Shares nor any securities dealer who acquires Ordinary Shares with a view to their distribution in connection with an issue of Ordinary Shares by the Company.

In addition to any liability under applicable law, each Limited Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds Ordinary Shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other Limited Shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant Limited Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each Class of Shares within the relevant Sub-Fund shall be calculated, under the responsibility of the General Partner, in the Reference Currency (as determined in the Issue Document) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the unit currency for the relevant Class of Shares within such Sub-Fund.

It shall be determined as of each Valuation Day (as defined hereinafter), by dividing the net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the value of the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Class within the Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share shall be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner shall determine.

If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class of Shares are dealt in or are quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different Classes of Shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

(i) All cash on hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on these deposits up to the Valuation Day.

(ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including the result of the sale of securities whose proceeds have not yet been received).

(iii) All shares or units in undertakings for collective investment ("UCIs"), all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph II.(i) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices).

(iv) All stock dividends, cash dividends and distribution proceeds to be received by the Company in cash or securities insofar as the Company is aware of such.

(v) All interest accrued on any interest-bearing assets and owned by the Company, unless this interest is included or reflected in the principal amount of such assets.

(vi) The liquidation value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in.

(vii) The incorporation expenses of the Company, including the costs of issuing and distributing Shares, insofar as they have not been written off.

(viii) All other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

By way of derogation on the valuation principles mentioned below, the Net Asset Value per share calculated as at the end of the fiscal year or the semester will be calculated on the basis of the last prices of the relevant fiscal year or semester.

II. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(ii) The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange, is based on the last available price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets, or as the case may be, on the settlement price as of the relevant Valuation Day.

(iii) The value of assets dealt in on any Regulated Market (as defined in the Issue Document) is based on their last available price, or as the case may be, on the settlement price as of the relevant Valuation Day.

(iv) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) or (iii) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of

such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes.

(v) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on Regulated Markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on Regulated Markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes, may deem fair and reasonable.

(vi) Total Return Swap ("TRS") valuation will be provided by the counterparty and will be reviewed by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes. This valuation will consider the amounts payable under the TRS, the floating rate paid by the Company (if any), and the total return amount paid by the TRS counterparty. The total return amount will be determined by the counterparty depending on the characteristics of each underlying transaction. The valuation of such underlying transactions will be cross checked by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes as further described in the Issue Document. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and recognized by the independent auditor of the Company.

(vii) Units or shares of open-ended UCIs will be valued at their last official net asset value, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values provided that a due diligence process has been carried out, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the General Partner, as to the reliability of such unofficial net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCIs. The net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. Units or shares of closed-ended UCIs shall be valued at their last available stock market value.

(viii) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(ix) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner.

(x) The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Central Administration Agent (as defined in the Issue Document), having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (ie, Bloomberg, Reuters...) or fund administrators..., (ii) by Prime Brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorized to that effect by the General Partner. Finally, (iv) in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Central Administration Agent may rely upon the valuation provided by the General Partner, as further described in the Custodian and Services Agreement (as defined in the Issue Document).

In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required as further described in the Issue Document, it may occur that the net asset value may not be calculated and, as a result, the subscription, conversion and redemption prices may not be determined. The General Partner may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described below.

Adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, for expenses to be borne by each of the Company's Sub-Funds and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency, as defined in the Issue Document, of a Sub-Fund will be converted into the Reference Currency of such Sub-Fund at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

III. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

(i) All borrowings, bills matured and accounts due.

(ii) All liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid).

(iii) All reserves, authorized or approved by the General Partner, in particular those that have been built up to reflect a possible depreciation on some of the Company's assets.

(iv) All of the Company's other liabilities, of whatever nature with the exception of those represented by Shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditures to be borne by it, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the articles of incorporation, accountant, Custodian, Central Administration Agent, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration (if any), the costs for legal assistance and for the auditing of the Company's annual reports, the advertising costs, the costs of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of Shares, the costs of printing the financial reports, the costs of translating (where necessary), the costs of printing the Issue Document, the costs of printing confirmations of registration, the cost of convening and holding Shareholders' meetings and meetings of the board of managers of the General Partner, reasonable travelling expenses of the board of managers of the General Partner, the costs of registration statements (and maintaining the registration of the Company with governmental agencies or stock exchanges to permit the sale of the Shares), all taxes, corporate fees and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, fiscal and governmental charges or duties in respect of or in connection with the acquisition, holding or disposal of any of the assets of the Company or relating to the purchase, sale, issue, transfer, redemption or conversion of Shares by the Company and of paying dividends or making other distributions thereon, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including financial interest, fees or charges payable resulting from any borrowing by the Company, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs. For the valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take into account prorata temporis the expenses, administrative and other, that occur regularly or periodically.

The Company constitutes one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. The assets, liabilities, expenses and costs that cannot be allotted to one Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds in equal parts or, as far as it is justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets.

IV. The assets shall be allocated as follows:

The General Partner shall establish a Class of Shares in respect of each Sub Fund and may establish multiple Classes of Shares in respect of each Sub Fund in the following manner:

(i) If multiple Classes of Shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the General Partner is empowered to define Classes of Shares so as to correspond to (a) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (b) a specific sales and redemption charge structure and/or (c) a specific management or advisory fee structure, and/or (d) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (e) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the Reference Currency (as defined in the Issue Document) of the relevant Sub-Fund and/or (f) the use of different hedging techniques in order to protect in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant Class of Shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (g) such other features as may be determined by the General Partner from time to time in compliance with applicable law.

(ii) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued.

(iii) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the class or Classes of Shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (a).

(iv) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or Classes of Shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes of Shares.

(v) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (a) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class of Shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (b) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of Shares, as described in the sales documents for the Shares of the Company.

(vi) Upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the net asset value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions.

(vii) The currency gains or losses of the hedging techniques used for hedging a currency class will be allocated to the relevant Class.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

V. For the purpose of this Article:

(i) Ordinary Shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Redemption Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Ordinary Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day (as defined hereinafter) on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

(iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of Shares; and

(iv) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share and/or Temporary Suspension of Issue, Conversion and Redemption of Shares. With respect to each Class of Shares, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year at a frequency determined by the General Partner in the Issue Document, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

The General Partner may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular Class or of any particular Sub-Fund and/or temporarily suspend the issue, redemption and conversion of Shares in the following circumstances:

1. During any period when any stock exchange or market (organized or not), on which any of the securities, financial instruments or contracts the Company holds or is exposed to, are listed, quoted or negotiated, is closed for a reason other than for ordinary holidays and as the case may be weekends, or during which dealings therein are restricted or suspended, or where for any part of the securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to, listed, quoted or negotiated on such exchanges or markets, there are no available prices or counterparties or a restriction or suspension of dealings, or more generally a lack of liquidity; and/or

2. During any period subsequent to an emergency situation as a result of which the Company is not able to dispose of securities, financial instruments or contracts attributable to it, or is only able to do so under conditions seriously prejudicial to Shareholders, or the General Partner is not able to perform a proper valuation thereof, or is only able to do so in a manner seriously prejudicial to Shareholders; the General Partner shall determine in its sole and absolute discretion whether such an emergency situation has occurred; and/or

3. During any period when there is a breakdown in the means of communication, information or calculation, normally employed in determining the price or value of any securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to, the current prices in any exchange or market as aforesaid, or when for any other reason the price or value of any of the securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to cannot reasonably be promptly and accurately ascertained; and/or

4. During any period when the Company is unable to repatriate funds in order to pay for the redemption of Shares or during which, in the opinion of the Custodian or the General Partner, it is impossible to transfer funds necessary for the liquidation or acquisition of investments or payments necessary to redeem Ordinary Shares (including but not limited to the imposition of, or any change in, any exchange controls, capital restrictions or other similar restrictions imposed by any monetary authority or other authority, de facto or de jure), under normal conditions; and/or

5. When for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; and/or

6. Upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company; and/or

7. Otherwise as provided in the Issue Document.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription, conversion or redemption of Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund or any Class of Shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per Sub-Fund or per share, the issue, conversion and redemption of Shares of any other Class of Shares if the assets within such other Class of Shares are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-Fund, respectively Class of Shares, following the end of the period of suspension.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of shareholders, or in instances of massive redemption applications of one Sub-Fund, the General Partner reserve the right only to determine the share price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the Sub-Fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated.

Title III. Administration and Supervision

Art. 14. General Partner. The Company shall be managed by PRS Luxembourg Partner I (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

The General Partner may be dismissed in accordance with the provisions of the 1915 Law. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 15. Powers and Liability of the General Partner.

15.1. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner. The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents in compliance with the provisions of the 1915 Law. The General Partner may, under its responsibility, enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

15.2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined above) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 16. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by (i) the signature of the sole manager of the General Partner, or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers of the General Partner, or (iii) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers of the General Partner.

No Limited Shareholders shall represent the Company.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions. The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Issue Document, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCIs and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments in each Sub-Fund may be made either directly or indirectly by the Company through wholly-owned subsidiaries of the Company, as the General Partner may from time to time decide. Reference in these articles of incorporation to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorized to use any techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 18. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is/are interested in or is a manager, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such manager or officer shall make known to the General Partner such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

The foregoing provisions are not applicable where decision of the board of managers of the General Partner relate to day-to-day transactions that are entered into on an arm's length basis.

Art. 19. Independent Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 20. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that any resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital (at the first call; being understood that no quorum requirement will apply at the second call if the quorum is not reached at the first call), (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the share capital present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital and must then be held within the month in accordance with the 1915 Law.

The annual general meeting shall be held at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, each year on the third Thursday of June at 11.00 a.m.. If such day is not a Luxembourg bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg bank business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

To the extent all Shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not be a shareholder and may be a manager of the General Partner.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and voting at the meeting.

Art. 21. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares. The holders of the shares issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund, provided that any resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

In addition, the shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 20, paragraphs 3, 6, 7, 8, 9, 10 and 12 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a manager of the General Partner.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and voting at the meeting, and the consent of the General Partner.

Art. 22. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund, or the value of the net assets of any Class of Shares within a Sub-Fund, has decreased to, or has not reached, an amount (as mentioned in the Issue Document) determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund, or such Class of Shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, which, in the opinion of the General Partner renders this decision necessary, or whenever the interest of the shareholders of the same Sub-Fund or Class of Shares demands so, the General Partner may decide to close one or several Sub-Fund (s) or Class(es) of Shares in the best interests of the Limited Shareholders and to redeem all the Ordinary Shares of the relevant Class or Classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Limited Shareholders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Limited Shareholders, the Limited Shareholders of the Sub-Fund or of the Class of Shares concerned may continue to request redemption of their Ordinary Shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund and refund to the Limited Shareholders the net asset value of their Ordinary Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day, at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting and the consent of the General Partner.

The Company shall base the redemptions on the net asset value determined to take the liquidation expenses into account, but without deduction of any redemption fee or any other fee.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Ordinary Shares may be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to terminate one or several Sub-Fund(s) by contribution to one or several existing Sub-Fund(s) within the Company or to another UCI organized under the provisions of the Law of 2007 or of Part II of the Law of 2002 (as defined in the Issue Document) or to one or several sub-funds of such other UCI and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Ordinary Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one month before its effectiveness, in order to enable Limited Shareholders to request redemption of their Ordinary Shares, free of charge, during such period.

At the expiry of this period, the decision related to the contribution binds all the Limited Shareholders who have not exercised such right, provided that when the UCI benefiting from such contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision only binds the shareholders who agreed to the contribution.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another UCI referred to hereabove or to another sub-fund within such other UCI will require a resolution of the shareholders of the Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue (at the first call) and adopted at a two-thirds (2/3) majority of the Shares present or represented, including the consent of the General Partner, except when such an amalgamation is to be implemented with

a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement), in which case resolutions will be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

A Sub-Fund may exclusively be contributed to a foreign UCI upon unanimous approval of the shareholders of the relevant Classes of Shares issued in the Sub-Fund concerned or under the condition that only the assets of the consenting shareholders be contributed to the foreign UCI, including each time the consent of the General Partner..

All the Limited Shareholders concerned will be informed in the same manner as described in the first paragraph of this Article. Nonetheless, the Limited Shareholders of the absorbed Sub-Fund(s) shall be offered the opportunity to redeem their Shares free of charge during a month period starting as from the date on which they have been informed of the decision of merger.

Art. 23. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 24. Distributions. The right to dividends or distributions with respect to each Class of shares are determined by the General Partner and further described in the Issue Document.

Distributions, if any shall be made, at the discretion of the General Partner, i.a., by means of dividends, return of share premium (if any), or, as the case may be, by the redemption of shares, as further described in the Issue Document.

Payments of distributions to shareholders of the Company shall be made to such shareholders at their addresses in the register of registered shares.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

The General Partner may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Class or Classes of Shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.

Title V. Final provisions

Art. 25. Custodian. The Company will enter into a Custodian and Services Agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 26. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 28 hereof.

As per the Law of 2007, whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum share capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the validly cast votes at the meeting and with the consent of the General Partner.

As per the Law of 2007, the question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum share capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the validly cast votes at the general meeting and with the consent of the General Partner.

The general meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the minimum share capital indicated in Article 5 hereof, as the case may be.

Art. 27. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 28. Amendments to the Articles of Incorporation. These articles of incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law and the consent of the General Partner.

Art. 29. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

- 1) PRS International Consulting Inc., prenamed subscribed for forty-four (44) Ordinary shares, resulting in a total payment of forty-four thousand American dollars (USD 44,000.-).
- 2) PRS Luxembourg Partner I, prenamed, subscribed for one (1) General Partner Share, resulting in a total payment of one thousand American dollars (USD 1,000.-).

Evidence of the above payments, totalling forty-five thousand dollars (USD 45,000.-) was given to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the General Partner, pursuant to these articles of incorporation, of the various classes of shares which the Company shall have, they will elect the class or classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

Transitional Dispositions

- 1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately EUR 3,000.-

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

General Meeting of Shareholders

The appearing parties representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

- I. The registered office of the Company shall be at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- II. The following person is elected as independent auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31st December 2010:
KPMG Audit S.à r.l., with registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B103590.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1-) PRS International Consulting Inc., une société de droit américain, ayant son siège social sis Brickell Avenue, 16th Floor, Miami, FL 33131, United States of America, immatriculée au Florida Department of State sous le numéro F33083; ici représentée by Me Julien Courbis, avocat, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010.
- 2-) PRS Luxembourg Partner I, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours;

ici représentée by Me Ingrid Dubourdieu, avocat à la Cour, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les représentants des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document aux fins d'enregistrement avec les autorités compétentes.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont sollicité le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent organisée et dont les statuts sont comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions par la suite ci-après créées, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ("FIS") au sens de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la "Loi de 2007") sous la dénomination de "PRS Luxembourg Multistrategy Fund" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-après), des succursales et filiales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou environnemental de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans un panier d'actifs au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de leurs actifs. La Société pourra prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social - Classes d'Actions. Le capital social souscrit de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées (les "Actions"), sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, conformément à l'Article 12 des présents statuts. Le capital social souscrit minimum augmenté de la prime d'émission (si applicable) ne doit pas être inférieur à un montant en dollars américain (USD) équivalent au minimum prévu par la Loi de 2007, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (EUR1.250.000,-), qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois suivant l'agrément de la Société en tant que FIS selon la loi luxembourgeoise. Le capital social souscrit initial de la Société est de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000,-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et quarante-quatre (44) Actions Ordinaires sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société sera représenté par les classes d'actions (les "Classes d'Actions") suivantes:

(i) la "Classe d'Actions d'Associé Commandité": Action souscrite par l'Associé Commandité, en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société;

(ii) la ou le(s) "Classe(s) d'Actions Ordinaires": actions qui peuvent d'être de différentes Classes telles que prévues dans le document d'émission concernant les Actions Ordinaires de la Société, tel qu'il pourra être modifié ultérieurement (le "Document d'Emission"); et qui sont souscrites par toute personne physique ou morale approuvée par l'Associé Commandité comme détenteur(s) d'Actions Ordinaires, en tant qu'associés commanditaires (les "Associés Commanditaires"), avec les caractéristiques particulières, pour chaque Classe, telles que décrites dans le Document d'Emission.

Les Classes d'Actions pourront être, à la discrétion de l'Associé Commandité, d'une ou plusieurs séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Le produit de toute émission d'Actions relevant d'une Classe déterminée sera investi en portefeuilles d'actifs au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, suivant la politique d'investissement déterminée par l'Associé Commandité pour chaque Compartiment (tel que définis ci-après) établis pour la Classe d'Actions concernée, compte tenu du principe de répartition des risques prévu par la Loi de 2007 et la réglementation applicable et des restrictions d'investissement déterminées par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité établira à tout moment une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un "Compartiment" ou ensemble les "Compartiments"), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007 correspondant à une ou plusieurs Classes d'Actions, de la manière décrite à l'Article 12 ci-dessous. Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs

rattaché à un Compartiment doit être investi pour le bénéfice exclusif de la Classe d'Actions concernée ou pour de multiples Classes d'Actions au sein dudit Compartiment.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment répond exclusivement des engagements qui lui sont attribuables.

L'Associé Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans le dernier cas, à l'expiration de la durée du Compartiment, l'Associé Commandité pourra proroger, à la fin de la période initiale, la durée du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. A l'expiration de la durée d'existence d'un Compartiment, la Société procédera au rachat de toutes les actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s), conformément aux dispositions de l'Article 9 ci-après et sans préjudice de l'Article 22 ci-après. En vue des relations entre les actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

A chaque prolongation d'un Compartiment, les actionnaires concernés seront notifiés par lettre écrite conformément aux réglementations et lois en vigueur. Le Document d'Emission indiquera la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, sa prolongation.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'Actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars américains (USD), convertis en USD et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'Actions.

Art. 6. Statut des Investisseurs Eligibles. Les Actions Ordinaires ne peuvent être souscrites et détenues que par des investisseurs averti (les "Investisseurs Eligibles"), étant en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007, (i) tout investisseur institutionnel; (ii) tout investisseur professionnel, ou (iii) tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

- (a) il/elle a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti; et
- (b) il/elle investit un minimum équivalent en dollars américain (USD) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans le fonds d'investissement spécialisé; ou
- (c) il/elle bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

Ces conditions ne s'appliquent pas à l'Associé Commandité, aux gérants de l'Associé Commandité et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société, conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

L'Associé Commandité ou, le cas échéant, les personnes/entités désignées par l'Associé Commandité pour recevoir les ordres de souscription des Actions Ordinaires de la Société, pourront demander toute information et tous documents requis ou nécessaires afin d'attester du statut d'Investisseur Eligible d'un investisseur.

La Société n'effectuera aucun transfert d'actions à un investisseur qui ne répond pas aux dispositions du présent Article.

Art. 7. Forme des Actions.

(1) Les Actions seront émises uniquement sous la forme nominative. Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actions nominatives qui sera tenu au siège social de la Société; et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son siège social, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'action.

La propriété d'une Action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire de cette Action sur le registre des actionnaires. Un certificat enregistrant cette inscription sera fourni aux actionnaires.

Des certificats globaux peuvent également être émis à la discrétion de l'Associé Commandité.

(2) Dans les limites prévues dans le Document d'Emission, le transfert d'Actions nominatives se fera, sous réserve de l'accord préalable de l'Associé Commandité, (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'Actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actions nominatives; pareille inscription devra être signée par un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par l'Associé Commandité.

(3) Tout actionnaire autorisé à obtenir des certificats d'Actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actions nominatives et l'adresse de l'actionnaire en question sera considérée comme étant au siège social de la Société, ou à telle autre adresse déterminée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'actionnaire à la Société. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des Actions nominatives par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

(4) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Actions est indivise, démembrée ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un seul mandataire pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits liés à cette (ces) Action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Une fraction d'Action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée.

Art. 8. Emission des Actions. Au sein de chaque Compartiment, l'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions Ordinaires entièrement libérées, sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans chaque Classe d'Actions; l'Associé Commandité peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires d'une Classe au sein d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'Emission. L'Associé Commandité pourra en particulier décider de suspendre l'émission d'Actions de toute Classe de tout Compartiment conformément à l'Article 13 des présents statuts.

Sauf dispositions contraires déterminées dans le Document d'Emission pour un Compartiment, lorsque la Société offre des Actions Ordinaires en souscription, le prix par Action offerte sera basé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'Article 12 des présents statuts au Jour d'Évaluation (tel que défini ci-après) conformément à la politique d'investissement déterminée périodiquement par l'Associé Commandité. Ce prix peut être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tel qu'approuvé de temps à autre par l'Associé Commandité. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par l'Associé Commandité, comme plus amplement détaillé dans les documents de vente des actions de la Société. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

L'Associé Commandité pourra accepter d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'un apport en nature de valeurs et autres avoirs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation, le cas échéant, de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société conformément à l'Article 26.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et à condition que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné.

Art. 9. Rachat des Actions. Sauf dispositions contraires déterminées dans le Document d'Emission pour un Compartiment, tout Associé Commanditaire peut, à tout moment, demander le rachat de tout ou partie des Actions Ordinaires qu'il détient, selon les modalités et procédures fixées par l'Associé Commandité dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents statuts.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires seront rachetées dans chaque Classe d'Actions Ordinaires; l'Associé Commandité peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires de chaque Classe seront fermées au rachat ou seront uniquement rachetées aux Jours d'Évaluation (chacun un "Jour de Rachat" et ensemble les "Jours de Rachat") tels que prévus dans le Document d'Emission. L'Associé Commandité pourra en particulier décider de suspendre le rachat d'Actions de toute Classe de tout Compartiment conformément à l'Article 13 des présents statuts.

Le prix de rachat par Action Ordinaire sera payable endéans une période déterminée par l'Associé Commandité, comme plus amplement détaillé dans le Document d'Emission; à la condition que les documents de transfert aient été reçus par la Société, et ce sous réserve des dispositions de l'Article 13 des présents statuts.

Le prix de rachat sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 12 des présents statuts, diminuée des frais et commissions (le cas échéant) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que l'Associé Commandité le déterminera.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des Actions Ordinaires détenues par un Associé Commanditaire dans une Classe d'Actions Ordinaires en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par l'Associé Commandité, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de la totalité des Actions Ordinaires détenues par cet Associé Commanditaire dans cette Classe.

En outre, si lors d'un Jour de Rachat déterminé, les demandes de rachat faites conformément au présent Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 10 ci-dessous, dépassent un certain seuil déterminé par l'Associé Commandité par rapport au nombre ou valeur d'actions en circulation dans une Classe spécifique, l'Associé Commandité peut décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou conversion seront reportées pour une période et aux conditions déterminées par l'Associé Commandité, eu égard à l'intérêt de la Société, au prorata de chaque Associé Commanditaire qui demande le rachat ou la conversion de ses Actions Ordinaires. Ces demandes de rachat et conversion seront traitées, lors du Jour de Rachat suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement.

Sous réserve de l'obligation de présenter un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, conformément aux obligations réglementaires conformément à l'Article 26.1 de la Loi de 1915, la Société aura le droit, si l'Associé Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Associé Commanditaire consentant, in specie, par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs établie en rapport avec cette ou ces Classe(s) d'Actions Ordinaires d'une valeur correspondant à la valeur des actions à racheter (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 12) au Jour de Rachat lors duquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des Actions Ordinaires faisant l'objet de la demande de rachat. La nature et le type des avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions Ordinaires concernée(s) et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les Actions Ordinaires rachetées pourront être annulées.

Art. 10. Conversion des Actions. Sauf disposition contraire de l'Associé Commandité pour certaines Classes d'Actions au sein de certains Compartiments, tout actionnaire est en droit de demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe du même Compartiment ou dans les Actions d'une Classe équivalente ou d'une autre Classe d'un autre Compartiment, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de tels frais et charges tel que déterminés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra en particulier suspendre la conversion des Actions de toute Classe de tout Compartiment conformément à l'Article 13 des présents statuts

Le prix de conversion des Actions d'une Classe à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux Classes d'Actions concernées, calculée lors du même Jour de Rachat.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des Actions détenues par un actionnaire dans une Classe d'Actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par l'Associé Commandité, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des Actions détenues par cet actionnaire dans cette Classe.

Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe pourront être annulées.

Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions Ordinaires par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement, tel que décrit dans le Document d'Emission. Spécialement mais sans limitation, la Société peut restreindre la propriété des Actions Ordinaires dans la Société à tout Ressortissant des Etats-Unis (tel que défini dans le Document d'Emission) qui ne serait pas qualifié d'Investisseur Eligible américain (tel que défini dans le Document d'Emission) (ces personnes, firmes ou sociétés seront déterminées par l'Associé Commandité ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").

A cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'une Action Ordinaire lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions Ordinaires à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande d'enregistrer le transfert d'Actions Ordinaires au registre des Actions nominatives, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions Ordinaires appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces Actions Ordinaires par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, elle pourra l'enjoindre de vendre ses Actions Ordinaires et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents statuts ne visent ni un souscripteur d'Actions Ordinaires de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles Actions Ordinaires, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des Actions Ordinaires avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions Ordinaires par la Société.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque Associé Commanditaire qui n'est pas qualifié comme Investisseur Eligible, et qui détient des Actions Ordinaires dans la Société, ne sera pas tenu pour responsable et indemnisera la Société, l'Associé Commandité, les autres Associé Commanditaire et les agents de la Société pour tous dégâts, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention, dans les circonstances où l'Associé Commanditaire

concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des représentations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut comme Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment sera calculée, sous la responsabilité de l'Associé Commandité, dans la Devise de Référence (telle que définie dans le Document d'Emission) du Compartiment concerné et, le cas échéant, sera convertie dans la devise de cotation de la Classe d'Actions dans le Compartiment concerné.

Elle sera déterminée chaque Jour d'Évaluation (tel que défini ci-après) en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment, constitués par la portion des avoirs diminuée de la valeur des engagements attribuables à cette Classe au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'Actions de chaque Classe dans chaque Compartiment en circulation à ce moment, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que l'Associé Commandité le déterminera.

Si depuis le moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la Classe d'Actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut effectuer une deuxième évaluation et annuler la première évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société, auquel cas toutes les demandes de souscription et de rachat concernées seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes Classes d'Actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront (sans limitation):

(i) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus mais non encore payés et les intérêts échus sur ces dépôts jusqu'au Jour d'Évaluation.

(ii) Tous les effets et billets payables à vue ainsi que les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé).

(iii) Toutes les parts ou actions d'organismes de placement collectifs ("OPC"), obligations, dépôts à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options ou autres valeurs, instruments financiers et avoirs équivalents détenus ou contractés pour et par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements qui ne soient pas contradictoires au paragraphe II.(i) ci-dessous quant aux fluctuations de la valeur de marché des valeurs provenant des transactions ex-dividendes ex-droits ou par des pratiques similaires).

(iv) Tous les dividendes, sous forme d'actions ou en numéraire, et les bonis de distribution à recevoir par la Société en numéraire ou sous forme d'actions, à condition que la Société en ait été informée.

(v) Tous les intérêts échus sur tout avoir productif d'intérêts, appartenant à la Société, à moins que ces intérêts ne soient inclus ou reflétés dans la somme principale de tels actifs.

(vi) La valeur liquidative de tous les contrats à terme et de toutes les options d'achat ou de vente pour lesquels la Société a une position ouverte.

(vii) Les dépenses liées à la constitution de la Société, incluant les coûts de publication et de distribution des Actions, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis; et

(viii) Tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Par dérogation aux principes d'évaluation mentionnés ci-dessous, la Valeur Nette d'Inventaire par action, calculée soit à la fin de l'exercice fiscal ou du semestre, sera calculée sur la base des derniers prix de l'exercice fiscal ou du semestre en cause.

II. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue. Auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(ii) La valeur des avoirs cotés ou négociés sur toute bourse de valeurs est basée sur le dernier cours disponible sur cette bourse, considéré, normalement, comme le marché principal pour de ces avoirs, ou le cas échéant, sur le prix de transaction au Jour d'Évaluation concerné.

(iii) La valeur des avoirs cotés ou négociés sur tout Marché Réglementé (tel que défini dans Le Document d'Emission) est basée sur leur dernier cours disponible, ou le cas échéant, sur le prix de transaction au Jour d'Évaluation concerné.

(iv) Les avoirs non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un Marché Réglementé, ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un Marché Réglementé comme indiqué précédemment, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (ii) ou (iii) n'est pas représentatif de la juste valeur de ces avoirs, la valeur de tels avoirs sera basée sur le prix de vente raisonnablement prévisible et déterminé de façon prudente et en toute bonne foi par l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet.

(v) La valeur liquidative des contrats à terme, des contrats au comptant, des contrats à terme ou d'options non négociés ou échangés sur des Marchés Réglementés correspondra à leur valeur nette liquidative telle que déterminée suivant les directives de l'Associé Commandité. Ces directives devront être appliquées de façon constante pour chaque type de contrat différent. La valeur liquidative des contrats à terme, des contrats au comptant, des contrats à terme ou d'options négociés ou échangés sur des Marchés Réglementés sera basée sur le dernier cours disponible de ces contrats sur les Marchés Réglementés où ces contrats sont négociés par la Société; à condition que si ces contrats ne peuvent pas être liquidés au jour où les actifs nets sont déterminés, la valeur liquidative de ces contrats sera basée sur la valeur que l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet, considérera comme juste et raisonnable.

(vi) L'évaluation des total return swap ("TRS") sera fournie par la contrepartie et sera revue par l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet. Cette évaluation prendra en considération les montants à payer sur le TRS, le taux variable payé par la Société (le cas échéant), et le montant total en retour payé par la contrepartie au TRS. Le montant total en retour sera déterminé par la contrepartie selon les caractéristiques de chaque transaction sous-jacente. L'évaluation de ces transactions sous-jacentes sera vérifiée par l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet tel que décrit dans le Document d'Emission. Les autres swaps seront évalués à leur juste valeur de marché, déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Commandité. Ces procédures ayant été acceptées par le réviseur d'entreprises indépendant de la Société.

(vii) Les parts ou actions d'OPC ouverts seront évaluées selon leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, telle que publiée ou fournie par ces OPC ou par leurs agents, ou selon leur valeur nette d'inventaire non-officielle (valeur nette d'inventaire estimative) si celle-ci est plus récente que la dernière valeur nette d'inventaire officielle et à condition qu'un "due diligence" ait été effectué, conformément aux instructions et sous le contrôle et la responsabilité de l'Associé Commandité, quant à la fiabilité de telles valeurs nettes d'inventaire non-officielles. La valeur nette d'inventaire officielle calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire non-officielle de l'OPC cible peut différer de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, au Jour d'Evaluation concerné, sur base de la valeur nette d'inventaire officielle déterminée par les agents administratifs de l'OPC cible. La valeur nette d'inventaire est finale et obligatoire, nonobstant une différente détermination postérieure. Les parts ou actions d'OPC fermés seront évaluées selon leur dernière valeur de marché disponible.

(viii) La valeur des instruments du marché monétaire non admis à la liste officielle d'une bourse de valeurs ou non négociés sur un autre Marché Réglementé, et ayant une échéance de moins de 12 mois et de plus de 90 jours, est considérée être leur valeur nominale, augmentée par tout intérêt échu. Les instruments du marché monétaire ayant une échéance de 90 jours ou moins, et non négociés sur un marché seront évalués suivant la méthode de l'amortissement linéaire, qui se rapproche de la valeur marchande.

(ix) Toutes les autres valeurs et les autres avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par l'Associé Commandité.

(x) L'Associé Commandité peut, discrétionnairement, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète d'une façon plus juste la valeur des avoirs de la Société.

Pour les besoins de la détermination de la valeur des avoirs de la Société, l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Document d'Emission), eu égard au standard de soin et "due diligence" à ce sujet, peut, lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, à moins qu'il n'y ait une erreur manifeste ou une négligence de sa part, tenir compte totalement et exclusivement des évaluations fournies (i) par des sources d'évaluations diverses disponibles sur le marché, telles que les agences d'évaluation (Bloomberg, Reuters,...) ou des administrateurs de fonds..., (ii) par des Prime Brokers ou des brokers, ou (iii) par un ou des spécialiste(s) autorisé(s) à cet effet par l'Associé Commandité. Finalement, (iv) au cas où aucun prix ne peut être trouvé ou lorsque les évaluations ne peuvent pas être correctement faites, l'Agent d'Administration Centrale peut tenir compte de l'évaluation fournie par l'Associé Commandité, tel que décrit dans le contrat de banque dépositaire et de services (tel que défini dans le Document d'Emission).

Dans les cas où (i) un ou plusieurs sources d'évaluation est en défaut de fournir les évaluations, ce qui pourrait avoir un impact important sur la valeur nette d'inventaire, ou lorsque (ii) la valeur des avoirs ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, tel que décrit dans le Document d'Emission, il est possible que la valeur nette d'inventaire ne soit pas calculée et que, en conséquence, les prix de souscription, conversion et rachat ne peuvent pas être déterminés. L'Associé Commandité peut alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, conformément aux procédures décrites ci-dessous.

Les dispositions adéquates seront prises, Compartiment par Compartiment, concernant les frais qui devront être supportés par chacun des Compartiments étant précisé que les engagements hors-bilan pourront être pris en compte sur la base de critères équitables et prudents.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la Monnaie de Référence, comme défini dans le Document d'Emission, d'un Compartiment sera convertie dans la Monnaie de Référence d'un tel Compartiment aux derniers taux disponibles de toute banque principale. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera décidé de bonne foi par, ou conformément, aux procédures établies par l'Associé Commandité.

III. Les engagements de la Société comprendront (sans limitation):

(i) Tous les emprunts, effets et autres créances exigibles.

(ii) Toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payé).

(iii) Toutes les réserves, autorisées ou approuvées par l'Associé Commandité, et en particulier celles qui ont été constituées pour prévenir une éventuelle dépréciation de certains avoirs de la Société.

(iv) Tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, exception faite des engagements représentés par des Actions. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses qu'elle a à supporter, y compris et sans limitation, les frais de constitution et les frais de modification des présents statuts, aux comptable, au dépositaire, à l'Agent d'Administration Centrale et à tout représentant permanent dans les pays où la Société est enregistrée (le cas échéant), les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des rapports annuels de la Société, les frais de publicité, les frais d'impression et de publication des documents préparés pour promouvoir la vente de ses Actions, les frais d'impression des rapports de la Société, les frais de traduction (le cas échéant), les frais d'impression du Document d'Emission, les frais d'impressions de confirmation d'enregistrement, les frais de convocation et de tenue d'assemblées des actionnaires et de réunions du conseil de gérance de l'Associé Commandité, les dépenses raisonnablement encourues par les membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité pour les voyages relatifs à la tenue des conseils de gérance de l'Associé Commandité, la rémunération des membres de l'Associé Commandité, les frais des déclarations d'enregistrement (et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs pour permettre la ventes des Actions), tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, bourses de valeurs et toutes les taxes similaires dans le cadre de l'acquisition, de la détention ou de la disposition de tout actif de la Société ou concernant l'achat, la vente, l'émission, le transfert, le rachat et les prix de rachats ou de conversion par la Société d'Actions et de paiement de dividendes ou autres distributions, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toute autre dépense d'exploitation, y compris les intérêts financiers, frais et charges payables en raison des emprunts effectués par la Société, dépenses bancaires et de vente/achat de titres et tous les autres frais administratifs. Pour évaluer le montant de ces engagements, les dépenses administratives et autres périodiques ou régulières seront calculées au prorata temporis.

(v) La Société constitue une seule et même entité juridique. A l'égard des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de tous les engagements qui lui sont attribués. Les avoirs, engagements, dépenses et autres coûts qui ne peuvent pas être attribués à un Compartiment seront répartis entre les différents Compartiments en parts égales ou, si c'est justifié par les montants concernés, en proportion de leurs avoirs respectifs.

IV. Les avoirs seront affectés comme suit:

L'Associé Commandité établira une Classe d'Actions correspondant à chaque Compartiment et pourra établir plusieurs Classes d'Actions correspondant à chaque Compartiment de la manière suivante:

(i) Si plusieurs Classes d'Actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs correspondant à ces Classes seront investis ensemble conformément à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu qu'au sein d'un Compartiment, l'Associé Commandité peut établir des Classes d'Actions de manière à correspondre à (a) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (b) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (c) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissements, et/ou (d) une structure spécifique de frais de distribution, de service à l'actionnariat ou autres, et/ou (e) la devise ou unité de devise dans laquelle la classe peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la Devise de Référence (telle que définie dans le Document d'Emission) du Compartiment concerné et/ou (f) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la Devise de Référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une Classe d'Actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (g) telles autres caractéristiques que l'Associé Commandité établira en temps opportun conformément aux lois applicables.

(ii) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une Classe d'Actions seront attribués dans les livres de la Société à la Classe d'Actions concernées établie au titre du Compartiment concerné et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Classe des Actions à émettre.

(iii) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce Compartiment seront attribués à la (aux) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre de ce Compartiment, sous réserve des dispositions prévues au point (i).

(iv) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la (aux) classe(s) d'actions à laquelle (auxquelles) appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la (aux) Classe(s) d'Actions correspondante(s);

(v) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe d'Actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Classes d'Actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi, étant entendu que (a) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire de l'Associé Commandité, le droit respectif de chaque Classe d'Actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette Classe d'Actions au compte de la gestion

ou à la masse d'avoirs distincte, et (b) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la Classe d'Actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des Actions de la Société.

(vi) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'une Classe d'Actions, la valeur nette de cette Classe d'Actions sera réduite du montant de ces distributions.

(vii) Les gains ou pertes liés aux techniques de couverture mises en œuvre pour la couverture d'une Classe d'Actions seront alloués à la Classe d'Actions concernée.

Toutes les règles d'évaluation et leur mise en œuvre seront interprétées et effectuées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par l'Associé Commandité ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par l'Associé Commandité pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

V. Pour les besoins de cet Article:

(i) Les Actions Ordinaires en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 9 des présents statuts seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par l'Associé Commandité, du Jour de Rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société.

(ii) Les Actions Ordinaires à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par l'Associé Commandité du Jour d'Évaluation (tel que défini ci-après) au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé.

(iii) Tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des Actions; et

(iv) A chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, et/ou Suspension Temporaire des Émissions, Conversions et Rachats d'Actions. Dans chaque Classe d'Actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions seront déterminés en temps opportun par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an à la fréquence que l'Associé Commandité décidera dans le Document d'Émission, telle date étant définie dans les présents statuts comme "Jour d'Évaluation".

L'Associé Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une Classe déterminée ou d'un Compartiment déterminé et/ou l'émission, le rachat et la conversion des Actions, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

(i) Pendant toute période durant laquelle la bourse ou le marché (organisé ou non), sur laquelle/lequel tous titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est tenue ou exposée, sont cotés ou négociés, sont fermés pour toute autre raison que le congé normal ou les jours non ouvrables, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, ou lorsque pour tous titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, sont cotés ou négociés sur de tels bourses ou marchés, aucun prix ou aucune contrepartie n'est disponible ou qu'il y a une restriction ou suspension des relations commerciales, ou plus généralement un manque de liquidité; et/ou

(ii) Pendant toute période suivant une situation d'urgence, suite à laquelle la Société ne peut disposer de titres, instruments financiers ou contrats, ou peut uniquement en disposer dans des conditions sérieusement préjudiciables aux actionnaires, ou l'Associé Commandité n'est pas en mesure de procéder à une évaluation, ou ne l'est que dans des conditions préjudiciables aux actionnaires; l'Associé Commandité déterminera à son entière discrétion si une telle situation d'urgence s'est produite; et/ou

(iii) Lorsqu'une panne survient, dans les supports de communication, d'information ou de calcul normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur d'un investissement de tous titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, les prix sur toute bourse ou marché sus-mentionnés, ou si pour toute autre raison le prix ou la valeur des titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, ne peut être promptement ou exactement déterminé; et/ou

(iv) Pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds pour procéder au paiement du rachat des Actions ou pendant la période, où, selon la banque dépositaire ou l'Associé Commandité, il n'est pas possible de transférer des fonds nécessaires à la liquidation ou l'acquisition d'investissements ou procéder aux paiements nécessaires pour racheter les Actions Ordinaires (notamment les impositions, ou tout changement dans le contrôle des changes,

les restrictions concernant le capital ou toute autre restriction similaire imposée par l'autorité monétaire ou toute autre autorité, de facto ou de jure, dans des conditions normales; et/ou

(v) Lorsque pour toute autre raison, les prix de tout investissement détenu par la Société attribuable à tout Compartiment ne peut être promptement ou exactement déterminé; et/ou

(vii) Sur publication d'un avis convoquant une assemblée générale des actionnaires dans le but de procéder à la liquidation de la Société; et/ou

(viii) Toute autre circonstance prévue dans le Document d'Emission.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant un Compartiment ou une Classe d'Actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par Compartiment ou par Action, l'émission, la conversion et le rachat des actions d'une autre classe si les avoirs de cette autre Classe d'Actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, conversion ou de rachat sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Dans ce cas, les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque compartiment en cause suivant la Classe d'Actions concernées, suivant la fin de la période de suspension.

Dans les circonstances exceptionnelles qui peuvent affecter de façon défavorable les intérêts des actionnaires, ou dans les cas de demandes massives de rachat d'un Compartiment, l'Associé Commandité se réserve le droit de déterminer, seulement, le prix des Actions après avoir exécuté, aussitôt que possible, les ventes de valeurs et autres avoirs nécessaires de la part du Compartiment. Dans un tel cas, les formulaires de souscription, de rachat et de conversion encours devront traités sur la base de la valeur nette d'inventaire ainsi calculée.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 14. L'Associé Commandité. La Société sera administrée par PRS Luxembourg Partner I (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'"Associé Commandité").

L'Associé Commandité peut être révoqué conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée; un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue et l'administrateur convoqué dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des statuts, un remplaçant à l'Associé Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée. La désignation d'un remplaçant à l'Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

Art. 15. Pouvoirs et Responsabilité de l'Associé Commandité.

15.1. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion conformément aux dispositions de la Loi de 1915. L'Associé Commandité peut, sous sa responsabilité, conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération étant supportées par la Société.

15.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent pas être couvertes par des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (tels que définies ci-dessus) doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société d'une manière ou capacité autre que par l'exercice de leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales et ne sera seulement responsable que dans la mesure de leurs contributions à la Société.

Art. 16. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature du gérant de l'Associé Commandité ou (ii) en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants de l'Associé Commandité ou (iii) par la (les) signature(s) de toute personne(s) à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance de l'Associé Commandité.

Aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société.

Art. 17. Politiques d'investissement et Restrictions. L'Associé Commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques liées à la devise à utiliser pour une classe spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous

réserve des restrictions d'investissement adoptées par l'Associé Commandité conformément aux lois et règlements applicables.

L'Associé Commandité, agissant dans les intérêts de la Société, peut décider, que de la manière décrite dans le Document d'Emission, (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

Les investissements de chaque Compartiment de la Société peuvent s'effectuer soit directement ou indirectement par la Société par l'intermédiaire de filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que l'Associé Commandité en décidera en temps opportun. Toute référence dans les présents statuts à "investissements" et "avoirs" désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, ou les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales mentionnées ci-dessus.

La Société est autorisée à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou également à titre de couverture ou de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 18. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt, ou est un gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité agissant comme gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets concernant tel contrat ou telle transaction.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à celle-ci, ce gérant ou fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, Société ou entité juridique que l'Associé Commandité pourra déterminer à son entière discrétion.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil de gérance de l'Associé Commandité concernent les transactions quotidiennes qui sont conclues usuellement.

Art. 19. Réviseur d'Entreprises Agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 20. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu, que chaque décision de l'assemblée générale des actionnaires doit être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les statuts doit être prise avec (i) un quorum de présence de cinquante pourcent (50%) du capital social (à la première convocation; étant entendu qu'aucun quorum ne sera requis à la seconde convocation si le quorum n'est pas atteint à la première), (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) du capital social présent ou représenté et votant à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par l'Associé Commandité. Elle pourra également être convoquée à la demande d'actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social et doit être ensuite tenu dans le mois, conformément à la Loi de 1915.

L'assemblée générale annuelle se réunit Luxembourg-Ville à un lieu indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé Commandité à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance d'un tel avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre

du jour sera préparé par l'Associé Commandité sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des actionnaires, auquel cas l'Associé Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Comme toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque Action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un dirigeant de l'Associé Commandité, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée.

Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions. Les actionnaires de la (des) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment, étant entendu que toute décision sera valablement adoptée si elle est approuvée par l'Associé Commandité.

En outre, les actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe spécifique.

Les dispositions de l'Article 20, paragraphes 3, 4, 8, 9, 10, 11 et 12 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque Action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être gérant de l'Associé Commandité, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 22. Clôture et Fusion de Compartiments ou de Classes d'Actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des avoirs d'un Compartiment, ou la valeur des avoirs nets d'une Classe d'Actions au sein d'un tel Compartiment, n'atteint pas ou tombe sous un montant (tel que mentionné dans le Document d'Émission) considéré par l'Associé Commandité comme étant le seuil minimum en-dessous duquel ce Compartiment ou cette Classe d'Actions ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficace durant au moins trois mois, ou si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire intervient ou afin de procéder à une rationalisation économique qui rend nécessaire cette décision, ou à chaque fois que l'intérêt des actionnaires de ce même Compartiment ou Classe de parts le requiert, l'Associé Commandité pourra décider de fermer un ou plusieurs Compartiments ou Classe (s) d'Actions dans le meilleur intérêt des Associés Commanditaires et de procéder au rachat forcé de toutes les Actions Ordinaires de la Classe ou des Classes concernée(s) dans ce Compartiment à la valeur nette d'inventaire par action applicable (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Évaluation lors duquel cette décision prendra effet. La Société enverra un avis aux Associés Commanditaires de la (des) Classe (s) d'Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé, qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Associés Commanditaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Associés Commanditaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné(e) pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions Ordinaires, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

En dépit des pouvoirs conférés à l'Associé Commandité dans le cadre du paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'une ou de toutes les Classes d'Actions émises dans un Compartiment peut, sur proposition de l'Associé Commandité, racheter toutes les Actions Ordinaires de la Classe ou des Classes d'Actions concernée(s) émises dans un tel Compartiment et rembourser aux Associés Commanditaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions Ordinaires (mais en prenant en considération la réalisation réelle des prix des investissements et la réalisation réelle des dépenses) calculée au Jour d'Évaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera exigé pour une telle assemblée générale des actionnaires, qui décidera par une résolution prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et le consentement de l'Associé Commandité.

Les rachats seront calculés à partir de la valeur nette d'inventaire prenant en compte les frais de liquidation, déduction faite des commissions de rachat ou toutes autres commissions.

Les avoirs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat, seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini ci-après) pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants-droit.

Toutes les Actions Ordinaires ainsi rachetées peuvent être annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'Associé Commandité pourra décider de fermer un ou plusieurs Compartiments et d'attribuer les avoirs de tout Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre OPC organisé conformément à la Loi de 2007 ou de la Loi de 2002 sous la Partie II (tel que défini dans le Document d'Emission) ou à un ou plusieurs Compartiments de cet autre OPC et de requalifier les Actions de la (ou des) Classe(s) d'Actions concernée(s) comme Actions Ordinaires d'une autre Classe (moyennant division ou consolidation, si nécessaire, et le paiement à chaque actionnaire du montant correspondant à toute fraction d'action). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent Article, un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Associés Commanditaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions Ordinaires sans frais durant cette période.

A l'expiration de cette période, l'attribution liera tous les Associés Commanditaires qui n'ont pas exercé leur droit au rachat pour autant que, lorsque l'OPC bénéficiant de cet apport est un fonds commun de placement, la décision ne liera que les Associés Commanditaires qui ont marqué leur accord sur l'apport.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Commandité par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment peut décider, sous réserve d'un quorum de présence de cinquante pourcent (50%) des Actions émises et d'une majorité de deux-tiers (2/3) des Actions présentes ou représentées, d'apporter les actifs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre OPC de droit luxembourgeois ci-dessus, ou à un autre compartiment au sein de cet OPC, avec le consentement de l'Associé Commandité, excepté lorsque cet apport est fait à un OPC de type contractuel (fonds commun de placement), auquel cas, les résolutions de l'assemblée ne lieront que ceux des actionnaires qui ont voté en faveur d'un tel apport.

Un Compartiment ne peut être attribué à un OPC étranger qu'avec l'approbation des actionnaires des Classe d'Actions émises concernées dans le Compartiment concerné ou sous condition que les seuls actifs des actionnaires consentants seront attribués à l'OPC étranger, incluant à chaque fois le consentement de l'Associé Commandité.

Tous les Associés Commanditaires concernés seront informés selon les dispositions prévues au premier paragraphe de cet Article. Néanmoins, les Associés Commanditaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de racheter leurs parts sans frais pendant la période d'un mois partant à la date d'information de la décision de fusion, étant entendu que, à l'expiration de cette période, tous les actionnaires n'ayant pas exercé cette prérogative seront liés par la décision de fusion.

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 24. Distributions. Le droit aux dividendes ou aux distributions pour chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Les distributions, le cas échéant, devront être faites à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'actions, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Les paiements de distributions aux actionnaires de la Société seront effectués par virement à ces actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actions nominatives.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par l'Associé Commandité et en temps et lieu qu'il déterminera en temps opportun.

L'Associé Commandité pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par l'Associé Commandité.

Les distributions qui n'auront pas été réclamées par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de leur déclaration ne pourront plus être réclamées et reviendront au Compartiment correspondant, dans la (les) Classe(s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Les distributions se feront au taux net de rémunération, retenues à la source et taxes similaires payables par la Société incluant, par exemple, chaque retenue à la source relative aux intérêts et dividendes reçus par la Société et impôts sur plus-values, retenue à la source sur les investissements de la Société.

Titre V. Dispositions finales

Art. 25. Dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire et de services avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité d'un tel retrait. L'Associé Commandité peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 26. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 28 des présents statuts.

Conformément à la Loi de 2007, lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents statuts, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par l'Associé Commandité. L'assemblée générale, qui délibère sans quorum de présence, décide à la majorité simple des voix valablement exprimées avec le consentement de l'Associé Commandité.

Conformément à la Loi de 2007, la question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital social minimum fixé à l'Article 5 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes valablement émis à l'assemblée générale avec le consentement de l'Associé Commandité.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée générale soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers (2/3), ou au quart (1/4), du capital social minimum, le cas échéant.

Art. 27. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Modification des statuts. Ces statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires moyennant le respect des conditions de présence et de majorité prévues par Loi de 1915 et le consentement de l'Associé Commandité.

Art. 29. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin, les termes de "personne" ou "actionnaire" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 30. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007 telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

1) PRS International Consulting Inc., susnommée, a souscrit quarante-quatre (44) Actions Ordinaires et a payé un montant total de quarante-quatre mille dollars américains (USD 44.000,-); et

2) PRS Luxembourg Partner I, susnommée, a souscrit une (1) Action d'Associé Commandité et a payé un montant total de mille dollars américains (USD 1.000,-).

La preuve des paiements susmentionnés, d'un montant total de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000,-) a été remise au notaire soussigné.

Les souscripteurs ont déclaré que sur détermination par l'Associé Commandité, des différentes Classes d'Actions que la Société aura, conformément aux statuts, ils choisiront la Classe d'Action à laquelle les actions souscrites appartiendront.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010;

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charge de quelque forme que ce soit, qui seront pris en charge par la Société, sont évalués à EUR 3.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) le siège social de la Société est établi 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2) est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée devant expirer à la clôture de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

KPMG Audit S.à r.l., 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103590.

Dont acte, établi à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiqué au début de l'acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparantes, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. COURBIS - I. DURBOURDIEU - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/10019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quinze mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010039172/1494.

(100038405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Sale 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 février 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Vittorio HASSAN, administrateur de sociétés, demeurant à Via della Frezza n. 70, Rome, Italie,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037304/20.

(100036562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 78.094.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 4.03.2010 de la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE il a été décidé:

1. Remplacement de Monsieur Jean Louis MONNOT comme gérant par Monsieur Mamadou PENE, expert comptable, né le 26.09.1965, adresse professionnelle 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg pour une durée indéterminée. Luxembourg, le 4.03.2010.

Référence de publication: 2010037300/12.

(100036307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Window of Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037286/10.

(100036669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Flojkas Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.686.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037660/10.

(100036491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

GEDEFI, Générale de Développement et de Financement S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010037658/12.

(100036808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Lidcome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 70.399.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037652/10.

(100036575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Lidcome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 70.399.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037651/10.

(100036574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Fiduciaire Nationale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 15.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fiduciaire Nationale Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010038047/12.

(100037379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.